

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 27 mars 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

Etaient présent(e)s : M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

Pouvoirs :

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Virgile VAN ZELE
M. Christian TEULADE, pouvoir à M. Thierry DAYRE
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

Excusé : M. Yves RINCK

Absente : Mme Anne TAILLEUX

Est désigné comme Secrétaire de séance : M. Thierry DAYRE

**2025 - 04 - 40 / AFFAIRES FINANCIERES - SUBVENTIONS CONVENTIONNELLES
Subvention au profit du POLE SANITAIRE ET MEDICO-SOCIAL**

RAPPORTEUSE : Mme Marie-Christine LAURENT

Conformément au budget primitif 2025, il est proposé le versement au Pôle Sanitaire et Médico-Social du Pays Nyonsais-Baronnies, d'une subvention de 45 162,00 €, correspondant à la participation de la Ville au fonctionnement de cette structure à hauteur de 6,50 € par habitant.

Il est rappelé que le Pôle Sanitaire et Médico-Social est une Association Loi 1901 gestionnaire de services de soins et d'accompagnement à domicile.

Le PSMS regroupe :

- un Centre de Santé Infirmier sur le Secteur du haut Nyonsais,
- un Service de soins infirmiers à domicile sur les 2 secteurs de Nyons et du Haut-Nyonsais,
- un Service d'aide et d'accompagnement à domicile agréé à l'Aide Sociale.

Ces services interviennent auprès :

- des personnes âgées en situation de dépendance,
- des personnes en situation de handicap,
- des familles,
- de toutes personnes requérant ses services.

Le financement est assuré en grande partie par le Département de la Drôme mais aussi la CARSAT, la Caisse d'Allocations Familiales, les mutuelles et les personnes elles-mêmes.

L'une des caractéristiques de ce service est qu'il dessert la Vallée de l'Eygues et donc assure des déplacements longs jusqu'aux domiciles des bénéficiaires.

Les ressources provenant du Département sont très encadrées. Elles ne tiennent pas compte d'une implantation en milieu rural de moyenne montagne générant des surcoûts non négligeables, c'est pourquoi l'association sollicite le soutien des communes desservies.

Sur l'année 2024, le PSMS du Nyonsais-Baronnies a accompagné 346 personnes dont 214 résidant sur la commune de Nyons, soit 61,8 % des bénéficiaires du service d'aide à domicile.

Pour le SSIAD, les aides-soignantes ont accompagné 37 patients sur Nyons (63 sur la globalité du territoire).

Cette dépense est prévue à l'article 65748-1 du Budget Primitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,
DECIDE

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'APPROUVER** le versement au Pôle Sanitaire et Médico-Social du Pays Nyonsais-Baronnies de la subvention présentée ci-dessus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Thierry DAYRE
Secrétaire de séance



Pierre COMBES
Maire de NYONS

